



# Les échos campussiens

N° 22 Avril 2016

## L'édito du Maire

Plus rien ne va... Tout fout le camp... Mais non, ressaisissez-Vous, réjouissez-Vous... La commune Vous a concocté un « petit arrêté » Vous permettant de (re)prendre en main votre cher village : quelques préceptes de base pour Vous approprier le mieux vivre Champenoux et vous impliquer, balai faisant, dans la mise en valeur de l'usoir (trottoir). Attention cependant, pensez à tempérer votre penchant naturel pour le glyphosate... dès le 1 janvier 2017, ce produit et ses dérivés seront prohibés... Grenelle oblige. Et n'oubliez pas de dire à Médor ou à son propriétaire qu'aujourd'hui le canisac est très tendance !!!

Henri-Philippe Guimont

## Arrêté municipal 15/2016 du 29 mars 2016

### Arrêté municipal permanent portant sur la propreté de la ville

#### Article 1 : entretien des trottoirs et caniveaux

Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté sur toute la largeur, au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaire ou phytopharmaceutiques est strictement interdit. La saleté des déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts.

#### Article 2 : entretien des plantations

Les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou son représentant, au droit de la limite de propriété. A défaut, cette opération peut être exécutée d'office par les services municipaux et au frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

#### Article 3 : neige et verglas

En cas de neige ou de gel, les riverains doivent dégager un passage permettant la circulation des piétons, au droit de leur façade.

#### Article 4 : animaux

Sur les espaces publics (voies, places, trottoirs, espaces verts), les possesseurs d'animaux doivent maintenir leurs animaux en laisse et immédiatement ramasser leurs déjections.

#### Article 5 : chantiers

Les entrepreneurs de travaux exécutés sur l'espace public ou dans les propriétés qui l'avoisinent, doivent tenir la voie publique en état de propreté aux abords de leurs chantiers ou ateliers et sur les points ayant été salis, par suite de leurs travaux.

Article 6 : La brigade de Gendarmerie de Champenoux est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque jour en France, 200000 sapeurs pompiers volontaires portent secours et assistance à leurs concitoyens. En Meurthe et Moselle, ils sont 2000. Pourquoi pas vous ?

Vous avez plus de 16 ans, vous jouissez de vos droits civiques, vous résidez à Champenoux ou dans les communes voisines, Devenez sapeur pompier volontaire à Champenoux.

Renseignements auprès de Thierry ROUSSEL 06-76-25-69-31



### Votre mairie

51, rue Saint Barthélémy

Tél. : 03 83 31 60 73

E-mail :

[mairie.champenoux@gmail.com](mailto:mairie.champenoux@gmail.com)

### Horaires d'ouverture

Lundi : 14h30 à 19h

Du mardi au vendredi : 14h30 à 17h30

Fermeture le mercredi

Souhaitant décorer le village pour les fêtes de fin d'année, un groupe de jeunes campussiennes désire récolter vos anciennes boules de Noël (en plastique) afin d'orner un ou plusieurs arbres du village. Vous pouvez les déposer en mairie ou appeler le 06-89-06-37-20 pour qu'elles viennent les récupérer à domicile. Merci de votre aide !

Correspondant EST REPUBLICAIN Jean-Pierre CARTAUX

Tél. : 03 83 31 63 35

e-mail : [jean-pierre.cartaux@wanadoo.fr](mailto:jean-pierre.cartaux@wanadoo.fr)

## Les gendarmes de la Meurthe et Moselle vous conseillent :



### Pour prévenir les cambriolages



Le cambrioleur choisit des cibles faciles, il se renseigne sur vos habitudes, il recherche et profite des failles dans votre protection.

*Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps qu'ils passent à vaincre vos défenses.*

Prévenir un cambriolage c'est :

- Verrouiller toutes les portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée.
- Ne pas cacher les clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs.
- N'inscrire ni nom ni adresse sur ses trousseaux de clés.
- Ne pas laisser la clé sur ou dans le véhicule. Conserver cette clé en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.
- Ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez inviolables.
- Ne jamais laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèquiers...
- Photographier vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art...
- Conserver les factures.
- Renforcer la protection de votre domicile (portes antieffraction, alarme, fermer les volets sur l'arrière du domicile en cas d'absence...).
- Poser sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes des grilles ou des barreaux pleins en acier.
- Changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clés surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse.

En cas de cambriolage : laissez les lieux en l'état - ne touchez à rien - prévenez sans délai la Gendarmerie - appel au 17 - dressez un inventaire des objets dérobés et apportez le lors de votre dépôt de plainte - prévenez votre assureur.

Agenda mairie	<p><u>30 avril</u> : Accueil des nouveaux habitants</p> <p><u>18 juin</u> : Feux de la Saint Jean</p> <p><u>18 juin</u> : Kermesse des écoles du RPI à Velaine sous Amance</p> <p><u>13 juillet</u> : Fête Nationale</p>
Agenda associations	<p><u>23 avril</u> : Portes ouvertes Tennis club de Champenoux</p> <p><u>24 avril</u> : Brocante Foyer Rural</p> <p><u>21-22 mai</u> : Portes ouvertes CPIE</p> <p><u>19 juin</u> : Concours intercommunal de pétanque avec la Boule Campussienne</p> <p><u>26 juin</u> : Méchoui Foyer Rural</p>
<p>« Embarquement immédiat pour l'Arborétum » avec le CPIE de Champenoux - 4ème édition</p> <p>Portes ouvertes samedi 21 et dimanche 22 mai de 14h à 18h. Sortie nocturne le samedi de 21h30 à 23h. Entrée libre - Tout public</p>	<p>Le club de danses collectives du Foyer Rural de Champenoux est heureux et fier de présenter l'ensemble des mandolines et guitares « à cordes et à cris » le samedi 11 juin à 17h à la Salle Saint-Nicolas de Champenoux.</p> <p>Les danseurs danseront, les musiciens joueront et des fois se mêleront. Entrée libre</p>

Pour vous apporter un meilleur service, le réseau des finances publiques se réorganise : Depuis le 01 janvier 2016, la gestion des impôts (renseignements, paiements...) est assurée par le SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE NANCY NORD-EST  
Cité Administrative - 45 rue Sainte Catherine - Bat. P - 54043 NANCY CEDEX  
Tél : 03.83.85.48.07

### Inscription à l'école maternelle de Champenoux :



Pour les enfants nés en 2013 :

- se rendre en mairie avec le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait de naissance, un justificatif de domicile et le carnet de santé attestant que l'enfant est à jour dans les vaccinations obligatoires pour son âge. La secrétaire vous délivrera un certificat d'inscription.
- se rendre ensuite à l'école aux dates et horaires ci-dessous avec le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait de naissance, le certificat d'inscription de la mairie et le carnet de santé de l'enfant. La directrice enregistrera l'inscription de votre enfant.

Mardi 19 avril de 13h45 à 18h - Jeudi 21 avril et Vendredi 22 avril de 16h à 18h

## Les brèves

### Vacances scolaires

Été : le 05 juillet au soir



### DON DU SANG

Prochaines collectes :

Les lundis 6 juin et 22 août

Salle Saint Nicolas de 16h à 19h30



L'heure du jardinage et du bricolage approche. Rappel de quelques règles à respecter :

Nuisances sonores bricolage et jardinage permis :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Nouveauté à Champenoux, au Tabac ABOUT :

- Vente de billets de concerts dans les salles de Nancy.
  - Publicités sur écran dans le tabac pour les professionnels et petites annonces pour les particuliers.
- Pour tout renseignement, voir sur place



### Félicitations à

Gaëtan MESSERER et Manon MICHELET qui ont obtenu la médaille d'or dans la discipline du Horse Ball Championnat Club Excellence 5 avec leur centre équestre l'Oxer de Seichamps



Demandez votre STOP PUB  
Les autocollants sont disponibles gratuitement auprès de votre mairie ou à la Communauté de Communes

Ne pas jeter sur la voie publique